

#### La Junior-Entreprise de JUNIA

2, rue Norbert Segard - 59800 LILLE - Tel +33 7 68 78 75 47 - jle@asso.junia.com - www.junia-lille-etudes.fr

# Récapitulatif de Mission

# Mise en ligne d'une application

Référence document : 03-697 Référence étude : 24.09.697

#### Entre:

La Junior-Entreprise : Junia Lille Etudes

Située au : 2 rue Norbert Segard

**59800 LILLE** 

Représentée par son président Constant RAVET

D'une part,

<u>Et:</u>

L'élève : Hippolyte Deparis
Demeurant au : 34 rue Lamartine

59260 Hellemes-Lille

Ci-après dénommé(e) l'Etudiant

D'autre part.



# Statut de Junia Lille Etudes

Il a été convenu ce qui suit :

Le présent Récapitulatif de Mission a pour objet de préciser les termes de la collaboration entre les parties signataires à la réalisation de l'étude 24.09.697 confiée par Madame BAFLAST à Junia Lille Etudes et consistant à mettre en ligne une application sur Google Play Store.

# Article 1 : Définition de la mission

L'Etudiant a souhaité prendre part à la mission 02-697.

Il a été convenu qu'il interviendra dans les étapes suivantes :

Numéro et nom de l'étape	Contenu de la mission	Nombre de JEH	Date de fin
Etape 1 : Soumission d'une application	Création d'un compte développeur Play Console puis ajout de l'application. Une série de tests sera également réalisée.	1	06/11/2024

Date de fin de la mission 06/11/2024. Nombre total de JEH: 1

L'intervenant devra créer un compte développeur Play Console. Les frais d'inscription sont de 25\$.

Il devra ensuite : configurer, compiler, et tester le code via l'application Google Play.

Une fois l'application compatible, il faudra vérifier la qualité, la performance ainsi que les normes.

Pour terminer, il faudra créer des paramètres de l'application tels que le nom, la langue par défaut et la description de l'application puis télécharger le fichier .aab vers le store et héberger les pages web avec une privacy policy.

# Article 2: Rétribution



2/4

. Récapitulatif de Mission



D'un commun accord, les parties fixent la rétribution versée à l'Etudiant par Junia Lille Etudes à un montant de 75 € bruts (soixante-quinze euros bruts), sur la base de 1 Jour-Etude Homme conformément aux conditions d'application du statut dérogatoire des associations étudiantes à vocation pédagogique, étant précisé que le montant de la rétribution est fonction du degré de la participation de l'Etudiant à la mission.

Cette rétribution est, toutefois, subordonnée au paiement effectif par le Client des JEH réalisés par l'Intervenant conformément au Règlement Intérieur de la Junior.

# Article 3 : Statut et régime fiscal applicable

En sa qualité d'adhérent de Junia Lille Etudes au statut associatif, l'Etudiant intervient dans le cadre de la mission dans un but uniquement pédagogique et son intervention, qui s'inscrit dans un processus de formation et de montée en compétences, ne s'inscrit en aucun cas dans une relation de travail salarié. Ainsi, l'Etudiant sera rétribué au titre de sa prestation sous forme d'honoraires relevant des BNC (Bénéfices Non Commerciaux) conformément à la lettre du 5 décembre 1984 du Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget. Il lui revient à ce titre de déclarer les rétributions perçues dans ses déclarations fiscales annuelles et de s'acquitter des éventuelles sommes dues.

# Article 4: Rôle de l'Etudiant

L'Etudiant mettra en œuvre tous les moyens à sa disposition, et en premier lieu les compétences acquises dans le cadre de sa formation théorique au sein de Junia, pour permettre la bonne réalisation de sa mission dans les conditions prévues dans le présent document. Si pour une cause quelconque l'Etudiant ne pouvait plus assurer la réalisation de cette mission, il s'engage à en informer immédiatement Junia Lille Etudes afin que celleci puisse prendre les dispositions nécessaires au bon accomplissement de ses engagements vis-à-vis de son Client.

L'Etudiant s'engage à réaliser sans frais supplémentaire, lors de la période de garantie de la mission d'une durée de 3 mois, toute modification qui porte sur un élément présent dans le cahier des charges de la Convention d'Étude 02-697.

### **Article 5: Collaboration**

Dans l'hypothèse où l'une ou l'autre des parties considérerait que la mission ne s'exécute plus conformément aux conditions initiales, celles-ci conviendront de se rapprocher afin d'examiner les possibilités d'adaptation du présent Récapitulatif de Mission selon les modalités prévues à l'Article 7.





# Article 6 : Propriété de l'étude

L'Etudiant cède au Client l'intégralité des droits patrimoniaux sur l'ensemble des travaux définis précédemment en exclusivité et de façon définitive, dès lors que le Client a procédé au paiement de ces derniers. L'Etudiant conserve son droit moral sur les travaux réalisés.

#### Article 7: Modifications

Toute modification, portant sur les modalités d'exécution de la mission quelles qu'elles soient, fera l'objet d'un Avenant au présent Récapitulatif de Mission. En cas de désaccord persistant, le Récapitulatif de Mission pourra faire l'objet d'un Avenant de Rupture au Récapitulatif de Mission.

# Article 8 : Autonomie de l'étudiant

L'Etudiant n'étant pas dans un lien de subordination avec Junia Lille Etudes ni avec le Client de la Junior-Entreprise, il réalise sa mission en parfaite autonomie en termes d'organisation et de compétences.

# Article 9 : Prise d'effet du Récapitulatif de Mission

Le présent récapitulatif prendra effet le 23/10/2024 sous réserve de la signature des deux parties.

Document comportant 4 pages.

Pour L'Etudiant Hippolyte DEPARIS Pour Junia Lille Etudes Constant RAVET Président

Signature Signature

